

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Lot-et-Garonne



Entreprise  
Territoires  
Formation  
Economie  
Commerce  
Industrie

**CCI, Mode d'Emploi**

**[www.lot-et-garonne.cci.fr](http://www.lot-et-garonne.cci.fr)**

Décembre 2004

# Les Chambres de Commerce et d'Industrie

La première Chambre de Commerce a été créée en 1599 à Marseille mais c'est la loi de 1898 qui donne aux Chambres de Commerce et d'Industrie leur configuration moderne. Ce sont des établissements publics administratifs.

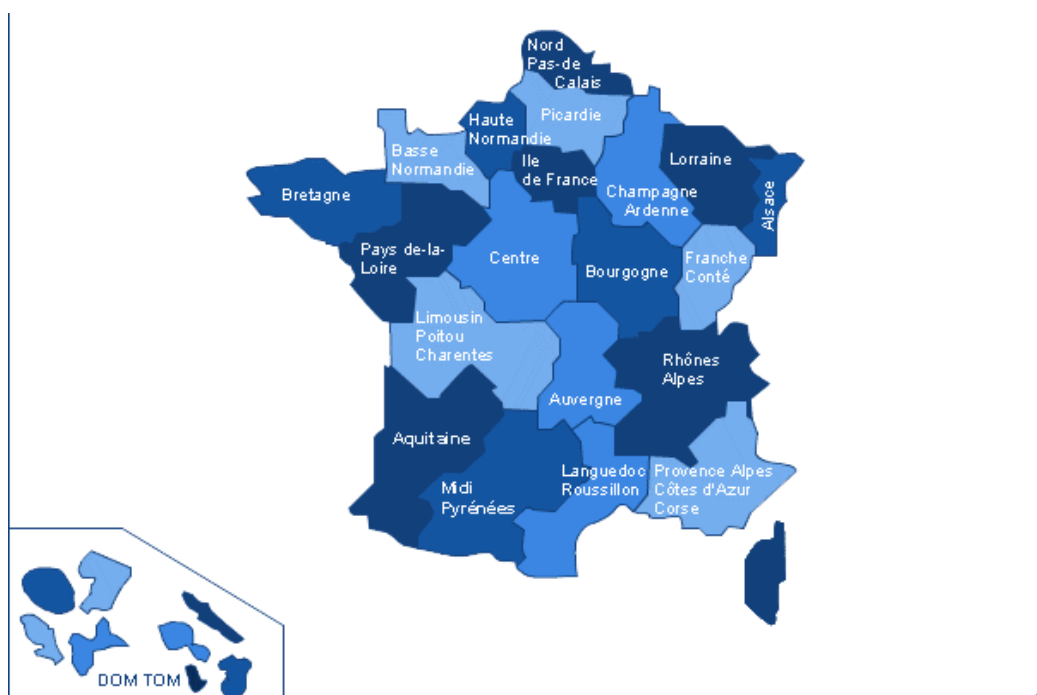
Elles composent un réseau d'établissements locaux, régionaux et national :

- 159 Chambres de Commerce et d'Industrie CCI locales, CCI
- 20 Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie, CRCI
- l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, ACFCI.

Une activité prolongée à l'international par :

- 80 Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie à l' Etranger, CCIFE.

Le réseau des CCI comporte 4 500 membres élus au suffrage universel des entreprises et 30 000 collaborateurs répartis sur l'ensemble du territoire.



La chambre de commerce et d'industrie représente dans sa circonscription, auprès de l'Etat et des collectivités territoriales, les intérêts des entreprises industrielles, commerciales et de services et contribue au développement économique par les missions de service public qu'elle assure et les services qu'elle rend à ses ressortissants.

Les CCI ont pour attributions :

### **1. la représentation des entreprises auprès des pouvoirs publics**

---

Les chambres de commerce et d'industrie sont consultées par l'Etat et les collectivités territoriales sur toutes les questions relatives à l'industrie, au commerce et aux services, à la formation professionnelle, au développement économique, à l'aménagement du territoire et à l'environnement.

Les CCI sont consultées, dans leur champ de compétences, par les collectivités territoriales au cours de l'élaboration de leurs projets de développement économique, d'appui direct et indirect aux entreprises, de développement de dispositifs de formation professionnelle et de création d'infrastructures ou d'équipements ; elles rendent leurs avis publics.

Elles sont associées à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale, des schémas de secteur et des plans locaux d'urbanisme, et des schémas de développement commercial.

Elles représentent les entreprises dans les conseils, commissions et autres instances mises en place par l'Etat ainsi que des collectivités territoriales dans les domaines de leurs compétences.

### **2. La connaissance de la circonscription**

---

Les chambres de commerce et d'industrie établissent et tiennent à jour les fichiers d'entreprises et les bases de données économiques de leur circonscription.

### 3. Le développement économique des territoires

---

Les chambres de commerce et d'industrie contribuent à l'animation et au développement des territoires, peuvent créer ou assurer la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre de tous projets de développement économique, d'appui direct ou indirect des entreprises, notamment dans le cadre de conventions avec l'Etat ainsi qu'avec des collectivités territoriales.

Elles peuvent créer ou assurer la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre de tous projets de création d'infrastructures ou d'équipements, en assurant la gestion directement ou par délégation de l'Etat ou des collectivités territoriales.

### 4. Les services aux entreprises

---

Les CCI assurent des missions de service aux entreprises, notamment :

- conseil et assistance à la création d'entreprise et prise en charge des formalités de création d'entreprises,
- conseil et assistance en matière de transmission et reprise d'entreprises,
- mise à disposition d'informations sur les réglementations françaises et européennes,
- information sur les outils d'aide au développement,
- information sur les entreprises et la situation économique locale.

## LES RESSOURCES

Les CCI ont deux types de ressources :

- des recettes fiscales : l'imposition additionnelle à la taxe professionnelle payée par les entreprises ressortissantes
- des ressources propres liées aux produits et prestations de la CCI, auxquelles s'ajoutent les subventions publiques attribuées pour mener des actions spécifiques, ainsi que d'éventuels emprunts.

# La CCI de Lot-et-Garonne

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Lot-et-Garonne a été créée en 1884. C'est un établissement public administratif régi par la loi du 9 avril 1898.

Elle représente les 11 120 entreprises commerciales, industrielles et de services du département.

La CCI assure l'accompagnement de toutes les étapes de la vie des entreprises. Ainsi, elle anime parallèlement à ses missions de formation, création-reprise et appui aux entreprises, de nombreuses opérations d'aménagement et d'animation de leur espaces en partenariat avec les collectivités locales.

La CCI de Lot-et-Garonne est l'une des composantes de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Aquitaine.

## LES INSTANCES DE LA CCI

### Les Membres Elus

---

Les Membres Elus sont des chefs d'entreprise qui déterminent et votent les grandes orientations de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Ils se réunissent au cours des Assemblées Générales et constituent un véritable « parlement économique départemental ».

La durée du mandat des membres est de 5 ans avec un renouvellement intégral. Tout membre d'une CCI qui cesse son activité est déclaré démissionnaire d'office.

La « pesée économique » a actualisé le nombre de sièges correspondant aux différentes catégories (industrie, commerce et services) et aux tailles des entreprises (de 0 à 9 et plus de 10 salariés) selon leur poids dans l'économie départementale.

|                       | <b>Commerce</b> | <b>Industrie</b> | <b>Services</b> | <b>Total</b> |
|-----------------------|-----------------|------------------|-----------------|--------------|
| <b>Bases TP (€)</b>   | 55 084 746      | 158 225 707      | 59 940 975      | 273 251 428  |
| <b>Ressortissants</b> | 4 731           | 2 183            | 4 206           | 11 120       |
| <b>Salariés</b>       | 21 945          | 22 563           | 18 599          | 63 107       |
| <b>Nbre de sièges</b> | <b>14</b>       | <b>16</b>        | <b>12</b>       | <b>42</b>    |

Ainsi, l'Assemblée Générale compte 42 membres, élus pour 5 ans et répartis par secteur d'activité de la manière suivante :

**Industrie : 16 sièges**

- > sous-catégorie A (0 à 9 salariés) : 4 sièges
- > sous-catégorie B (10 salariés et +) : 12 sièges

**Commerce : 14 sièges**

- > sous-catégorie A (0 à 9 salariés) : 8 sièges
- > sous-catégorie B (10 salariés et +) : 6 sièges

**Services : 12 sièges**

- > sous-catégorie A (0 à 9 salariés) : 6 sièges
- > sous-catégorie B (10 salariés et +) : 6 sièges

En dehors des délégations qui leur ont été régulièrement données, les membres ne peuvent engager la CCI ni prendre position en son nom.

## **L'Assemblée Générale**

---

L'Assemblée Générale est composée des Membres Elus et des Membres Associés.

L'Assemblée Générale élit le Président et les membres du Bureau, désigne les Membres Associés, désigne les représentants de la CCI au sein des commissions internes et des organismes extérieurs.

Toutefois, étant donné qu'elle ne se réunit en principe que deux fois par an, elle donne au Bureau et au Président un mandat pour agir dans des domaines pratiques de gestion de la CCI et des domaines qui présentent un caractère d'urgence, sans pouvoir pour autant se départir de ses attributions fondamentales telles qu'elles sont prévues par les dispositions réglementaires.

## **Le Bureau**

---

Le Bureau est composé de 11 membres dont un Président, des Vice-Présidents, un Trésorier et un Secrétaire.

Le Bureau se réunit régulièrement. Il assiste le Président, prépare l'Assemblée Générale et fixe notamment son ordre du jour.

Il propose la politique et les grandes orientations de la CCI à l'Assemblée Générale. Il veille à l'exécution des délibérations de l'AG.

Il saisit les commissions en coordonnant leurs travaux et entend leurs avis. Il peut, par délégation de l'AG procéder à la désignation de représentants de la CCI au sein d'organismes extérieurs ou prendre certaines décisions dans les domaines budgétaire et comptable.

Sont éligibles aux fonctions de Membres du Bureau, les Membres Elus âgés de moins de 70 ans à la date du scrutin.

En outre, nul ne peut accéder aux fonctions de Président, de Vice-Président ou de Trésorier s'il n'a pas déjà accompli un mandat en tant que Membre Elu.

## **Le Président**

---

Il préside l'Assemblée Générale et le Bureau et dirige leurs débats. Il nomme le Directeur Général. Il veille à l'exécution des délibérations de l'AG et des décisions du Bureau.

Il transmet les budgets au Préfet et au Ministère. Il transmet le Règlement Intérieur relatif à l'organisation et au fonctionnement de la CCI au Préfet pour homologation et veille à son respect.

Il exécute les budgets en ordonnant les dépenses et les recettes. Il représente de droit la CCI. Il est seul habilité à correspondre avec les pouvoirs publics (autorités institutionnelles, assemblées parlementaires, membres du Gouvernement, services ministériels, collectivités territoriales) et la presse. Il peut déléguer sa signature selon une procédure déterminée.

Le Président est la Personne Responsable des Marchés selon le Code des Marchés Publics.

## **Le Trésorier**

---

Le Trésorier est chargé de la tenue de la comptabilité, de l'exécution des opérations de dépenses et de recettes ainsi que de la gestion de la trésorerie.

Il a autorité sur les services comptables et les régies éventuellement instituées. Il peut déléguer sa signature selon une procédure déterminée. En cas d'indisponibilité, le Trésorier Adjoint remplit automatiquement ses fonctions.

## **Le Directeur Général**

---

Il exerce ses fonctions sous l'autorité directe du Président. Il est chargé de mettre en œuvre les orientations stratégiques et budgétaires définies par l'AG. Il dirige et anime les services. Il coordonne et contrôle les actions de la CCI.

## **Les Commissions réglementaires**

---

### Commission des Finances

Elle émet un avis sur les projets de budgets primitifs, rectificatifs et les comptes exécutés ainsi que sur tout projet de délibération ayant une incidence financière.

### Commission d'Appel d'Offres

En application du Code des Marchés Publics, elle émet, préalablement à tout engagement, un avis sur tous les marchés projetés par la CCI quels que soient leur objet et leur nature et nécessitant une procédure formalisée.

### Commission de Prévention des Conflits d'Intérêt

Elle émet un avis motivé sur l'éventuelle existence du risque de conflit d'intérêt entre la CCI et un de ses Membres Elus.

### Commission Paritaire Locale

Elle est composée de membres du collège « employeur » et de membres du collège « salariés ». Elle traite des relations et conditions de travail au sein de la CCI, conformément au statut du personnel administratif des CCI.

## Les Membres de la CCI – Mandature 2004-2009

| Cat.               |     | Nom               | Prénom      | Entreprise            | Commune                 |
|--------------------|-----|-------------------|-------------|-----------------------|-------------------------|
| <b>Commerce A</b>  | M   | Donnefort         | Bernard     | Pharmacie Donnefort   | Agen                    |
|                    | M   | Bergua            | André       | Vêtements Bergua      | Nérac                   |
|                    | Mme | Cambon            | Monique     | Optique Cambon        | Agen                    |
|                    | M   | Chabrié           | Jean-Louis  | Tissus Chabrié        | Villeneuve-sur-Lot      |
|                    | M   | Giraudon          | Jean-Michel | SARL PCB              | Agen                    |
|                    | M   | Ryndzunski        | Alain       | L'Homme de Fer        | Marmande                |
|                    | M   | Seunes            | Georges     | Bricoménage           | Saint Sylvestre sur Lot |
|                    | Mme | Tortelli          | Corinne     | Prêt à porter         | Nérac                   |
| <b>Commerce B</b>  | M   | Dartus            | Jean-Claude | TVI                   | Castelculier            |
|                    | M   | Billard           | Dominique   | DAP                   | Foulayronnes            |
|                    | M   | Caruana           | Louis       | CBS                   | Villeneuve-sur-Lot      |
|                    | M   | Conrad            | Jean-Marc   | SA Conrad             | Sainte Livrade          |
|                    | M   | Henry             | Bertrand    | Casino                | Marmande                |
|                    | M   | Samier            | André       | De Sangosse           | Pont du Casse           |
| <b>Indus.A</b>     | Mme | Duval             | Sophie-Anne | ATUM                  | Pont du Casse           |
|                    | M   | Gueho             | Jacques     | Gueho Equipement      | Villeneuve-sur-Lot      |
|                    | M   | Micheletti        | Philippe    | Matériel Agricole     | Francescas              |
|                    | Mme | Souquet           | Sylvie      | 3MC - Ascenseurs      | Le Lédats               |
| <b>Industrie B</b> | M   | Barrillot-Creuzet | Jacques     | Creuzet Aéronautique  | Marmande                |
|                    | M   | Brugalières       | Alain       | Vitamont              | Monflanquin             |
|                    | M   | Dalby             | Yves        | Bennes Dalby          | St Antoine de Ficalba   |
|                    | M   | Douleau           | Didier      |                       | Agen                    |
|                    | M   | Garrigues         | Jacques     | SA Garrigues          | Colayrac St Cirq        |
|                    | M   | Germain           | Patrick     | CIB                   | Mézin                   |
|                    | M   | Lacarrière        | Philippe    | Parquets Marty        | Cuzorn                  |
|                    | M   | Leclercq          | Philippe    | Babcok Wanson         | Nérac                   |
|                    | M   | Mariotti          | J-Alain     | Infoger Finance       | Agen                    |
|                    | M   | Mazaleyrat        | Gérard      | C2R                   | Miramont de Guyenne     |
|                    | M   | Teston            | Patrick     | SAS Agen              | Agen                    |
|                    | M   | Torrès            | Franz       | SID                   | Fourques / Garonne      |
| <b>Service A</b>   | Mme | Corsan            | Stéphane    | Immobilier Corsan     | Aiguillon               |
|                    | M   | Errecart          | Daniel      | Agence Prim'Time      | Agen                    |
|                    | M   | Fèvre             | Bernard     | Odacso                | Agen                    |
|                    | M   | Massoulès         | Jean-Louis  | Assurances AGF        | Nérac                   |
|                    | M   | Micheli           | Max         | Traiteur              | Castelculier            |
|                    | M   | Souillé           | Jacques     | Immobilier Soulié     | Agen                    |
| <b>Service B</b>   | M   | Recondo           | Christian   | Logis 47              | Agen                    |
|                    | M   | Beragnes          | Mesmin      | ATV                   | Villeneuve-sur-Lot      |
|                    | Mme | Binet             | Sylvie      | Cabinet Combabessouse | Aiguillon               |
|                    | M   | Carretier         | Jean-Claude | Cabinet Nouals        | Marmande                |
|                    | M   | Robert            | Philippe    | Transports            | Agen                    |
|                    | Mme | Trazit            | Brigitte    | Transport Trazit      | Marmande                |

## **LES AUTRES MEMBRES DE LA CCI**

### **Les Membres Associés**

---

Les Membres Associés sont des personnes qualifiées désignées par l'Assemblée Générale choisies en raison de leurs compétences de nature à concourir à la bonne exécution des missions de la CCI.

Ils participent aux Assemblées Générales avec voix consultative et représentent éventuellement la CCI à condition qu'aucun acte engageant la CCI n'y soit accompli.

Leur nombre ne peut excéder 21 (soit la moitié du nombre de Membres Elus).

### **Les Conseillers Techniques**

---

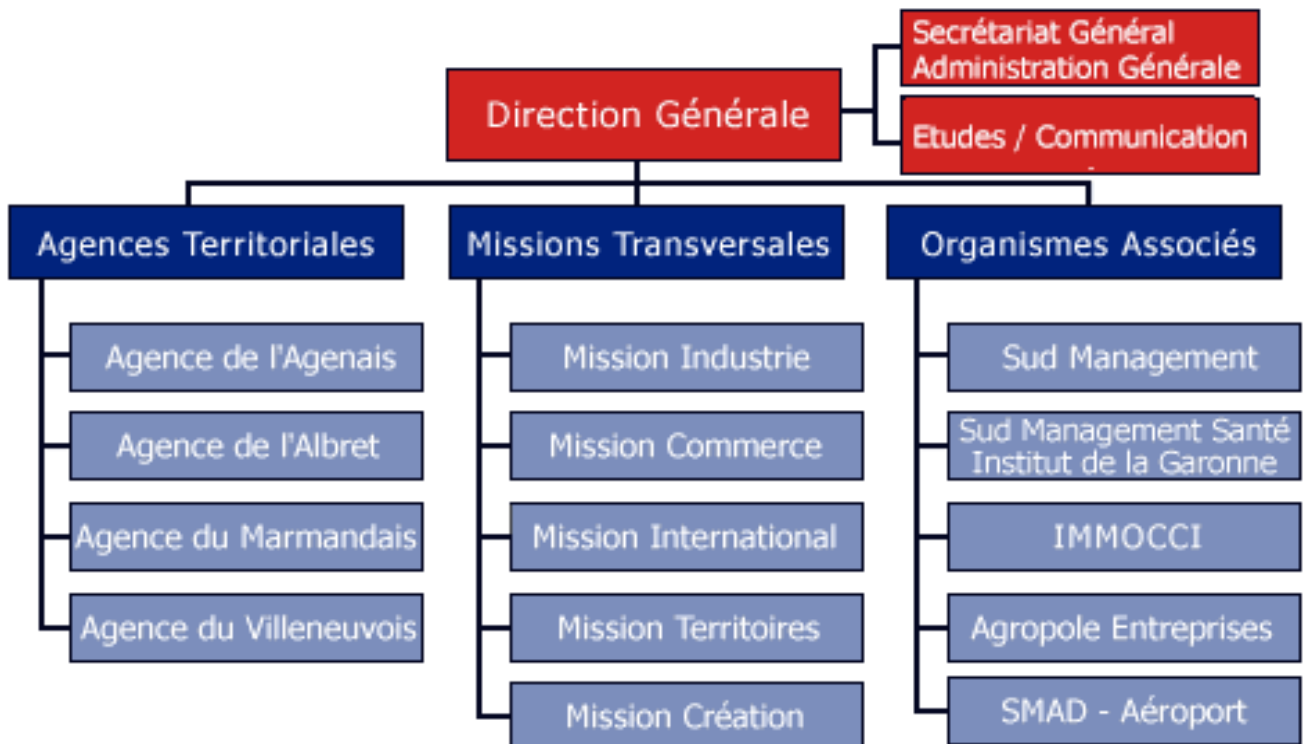
Les Conseillers Techniques sont désignés par le Bureau notamment parmi les hauts fonctionnaires du département, et de la région, des directeurs des entreprises et établissements publics de l'Etat, des collectivités territoriales, des personnes morales de droit public, et plus généralement, parmi les personnalités qui par leurs fonctions ou leurs réalisations peuvent apporter à la CCI le concours de leurs compétences.

## LES SERVICES

La CCI de Lot-et-Garonne propose une gamme de services adaptés aux besoins des entreprises afin de les accompagner à chaque étape de leur vie. Cette aide quotidienne est apportée par les conseillers dans les agences ou dans les services spécialisés.

Sous l'autorité du Directeur Général, les services mettent en œuvre les orientations stratégiques et budgétaires définies par les Elus.

Aujourd'hui, la CCI emploie une cinquantaine de collaborateurs sur différents sites répartis dans le département, lui assurant une proximité auprès des chefs d'entreprises.



## La Mission Industrie

---

Le tissu industriel du Lot-et-Garonne est riche et diversifié avec plus de 2 300 entreprises industrielles ou de services à l'industrie.

La CCI met à la disposition des ressortissants toute une gamme de services dont ils peuvent bénéficier à titre individuel qu'il s'agisse d'informations spécifiques de conseil en développement ou de recherche en financement.

Au travers des groupements d'entreprises, la CCI soutient les filières économiques représentatives du département avec les industries agroalimentaires regroupées au sein de PROD'IAA, les entreprises de la filière Bois avec PROMOBOIS ou encore les sous-traitants avec SOTRA.

Une action plus transversale est menée sur l'environnement avec Gascogne Environnement et l'ADEBAG.

257 chefs d'entreprises participent aux travaux de ces groupements qui leur permettent d'accéder à des ressources et à des méthodes généralement réservées aux grands groupes.

## La Mission Commerce

---

Le public de la mission commerce est le plus large puisqu'il compte 5 000 entreprises commerciales et 4 000 entreprises de services à la personne.

La CCI assume donc son rôle de représentant des commerçants et porte leur voix auprès des collectivités et des institutions sur tous les points de réglementation commerciale et notamment sur les questions d'urbanisme commercial.

Dans les agences, les chargés de mission commerce assurent le conseil individuel des ressortissants et la diffusion de toutes les informations nécessaires à l'entreprise.

La mission commerce soutient également et assiste au quotidien les 32 unions commerciales du département notamment pour l'organisation et le montage des animations.

Enfin, la CCI assume l'animation et le secrétariat général de la Fédération « Unions Commerciales 47 ».

## La Mission Internationale

---

La mission Internationale fournit toutes les informations nécessaires aux entreprises qui souhaitent exporter quel que soit leur domaine d'activités.

Parallèlement, depuis plusieurs années, la CCI et le CIEL, Club des Entreprises Exportatrices du Lot-et-Garonne multiplie les rencontres entre entreprises régionales et pays importateurs et les actions collectives pour développer l'exportation des produits locaux.

Une centaine d'entreprises du département participent chaque année aux missions, s'ouvrant ainsi de nouveaux marchés et augmentant de façon significative leur chiffre d'affaires à l'export.

## La Mission Création - Reprise

---

La CCI s'investi dans la création d'entreprises car il est vital de renouveler le tissu économique du département.

Ainsi, la mission création a mis en œuvre un dispositif très complet dont l'objectif est d'accompagner le porteur de projet dans sa démarche de création ou de reprise d'entreprises.

Chaque année, près de 1 000 porteurs de projet sont accueillis par les conseillers création.

Grâce à cette organisation, le taux de survie à trois ans des entreprises créés est de 70%.



## La Mission Territoires

La Mission Territoires est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de développement économique territorialisés concernant le commerce, l'industrie et les services.

La CCI assure la maîtrise d'œuvre et mobilise les financements Europe, Etat, Région et Département pour les opérations de rénovation de centres villes et de centres-bourgs. Elle travaille ainsi à l'amélioration de l'environnement des entreprises.



Ces programmes de développement sont le plus souvent menés en partenariat avec la Chambre de Métiers dans le cadre de l'Interconsulaire du Lot-et-Garonne.

C'est également la Mission Territoires qui est chargée des problématiques des Pays.

## Les Agences

Les Agences, véritables « postes avancés » de la CCI, offrent aux entreprises les services essentiels que sont les Centres de Formalités, le conseil et l'appui individuel.

Grâce à un fonctionnement en réseau, les agences sont en permanence connectées sur les collaborateurs spécialisés basés au siège.



## LES ORGANISMES ASSOCIES

Directement ou en partenariat, la CCI de Lot-et-Garonne assure la gestion et/ou l'animation d'un certain nombre de structures :

**IMMOCCI** : c'est la filiale immobilière de la CCI. Elle gère le patrimoine consulaire (13 000 m<sup>2</sup> de bureaux), elle assure la réalisation et la gestion des programmes immobiliers d'entreprises et la gestion immobilière du réseau départemental des pépinières d'entreprises qui accueille 49 entreprises à Villeneuve, Marmande, Vianne et sur le site de l'Agropole.

**SUD MANAGEMENT** : Second formateur de France après l'Education Nationale, le réseau consulaire est en prise directe avec les besoins de l'entreprise.

La CCI a créé Sud Management, en partenariat avec le Groupement Patronal de Lot-et-Garonne, et propose une offre de formation complète et adaptée au travers de 2 structures dédiées :

- **Sud Management Ecoles** pour la formation initiale
- **Sud Management Entreprises** pour la formation continue et en alternance

**SUD MANAGEMENT SANTE – INSTITUT DE LA GARONNE** : c'est le pôle de formation des industries de la santé et des établissements de santé du grand sud-ouest.

**AGROPOLE ENTREPRISES** avec le Conseil Général. Agropole est la technopôle agro-alimentaire du département. Sur 70 hectares, 86 entreprises sont installées et emploient plus 1 500 personnes.

**L'AEROPORT D'AGEN LA GARENNE** L'Aéroport d'Agen est un outil indispensable pour nos entreprises et pour l'attractivité économique de notre département. La CCI est donc naturellement associée à son fonctionnement au travers du Syndicat Mixte pour l'Aérodrome Départemental, avec le Conseil Général de Lot-et-Garonne, la Chambre de Métiers et la Communauté d'Agglomération d'Agen.

## LES CONTACTS

### Direction générale

Jean-Marc Agostini. Tel : 05 53 77 10 04

E-mail : [cci@lot-et-garonne.cci.fr](mailto:cci@lot-et-garonne.cci.fr)

### Administration générale

Martine Séré. Tel : 05 53 77 10 93

E-mail : [m.sere@lot-et-garonne.cci.fr](mailto:m.sere@lot-et-garonne.cci.fr)

### Marketing - Communication

Valérie Barré-Pitous. Tel : 05 53 77 10 43

E-mail : [v.pitous@lot-et-garonne.cci.fr](mailto:v.pitous@lot-et-garonne.cci.fr)

### Études

Pierre Dubedat. Tel : 05 53 77 10 80

E-mail : [p.dubedat@lot-et-garonne.cci.fr](mailto:p.dubedat@lot-et-garonne.cci.fr)

### Mission Industrie

Michel Bertaud. Tel : 05 53 77 10 78

E-mail : [m.bertaud@lot-et-garonne.cci.fr](mailto:m.bertaud@lot-et-garonne.cci.fr)

### Mission International

Catherine Deltreil. Tel : 05 53 77 10 68

E-mail : [c.deltreil@lot-et-garonne.cci.fr](mailto:c.deltreil@lot-et-garonne.cci.fr)

### Mission Commerce

Marie-Claude Iachemet. Tel : 05 53 77 10 32

E-mail : [mc.iachemet@lot-et-garonne.cci.fr](mailto:mc.iachemet@lot-et-garonne.cci.fr)

### Mission Création-Reprise

Gilles Recour. Tel : 05 53 77 20 47

E-mail : [g.recour@lot-et-garonne.cci.fr](mailto:g.recour@lot-et-garonne.cci.fr)

### Développement des Territoires

Guy Morilhat. Tel : 05 53 77 10 31

E-mail : [g.morilhat@lot-et-garonne.cci.fr](mailto:g.morilhat@lot-et-garonne.cci.fr)

### Formation/Emploi

Délégué général : Jean-Jacques Molinié

Tel : 05 53 77 24 14

E-mail : [jj.molinie@lot-et-garonne.cci.fr](mailto:jj.molinie@lot-et-garonne.cci.fr)



### Organisation territoriale

#### • Agenais

Sylvie Fristalon. Tel : 05 53 77 10 15

E-mail : [s.fristalon@lot-et-garonne.cci.fr](mailto:s.fristalon@lot-et-garonne.cci.fr)

#### • Albret

Yann Lenoir. Tel : 05 53 65 90 35

E-mail : [y.lenoir@lot-et-garonne.cci.fr](mailto:y.lenoir@lot-et-garonne.cci.fr)

#### • Marmandais

Ghislaine Hereu. Tel : 05 53 64 04 94

E-mail : [g.hereu@lot-et-garonne.cci.fr](mailto:g.hereu@lot-et-garonne.cci.fr)

#### • Villeneuvois

Raymond Le Saux. Tel : 05 53 49 66 60

E-mail : [r.lesaux@lot-et-garonne.cci.fr](mailto:r.lesaux@lot-et-garonne.cci.fr)

### Organismes associés

#### Sud Management Écoles

*Enseignement supérieur* : Tel : 05 53 77 24 40

E-mail : [enseignementsup@sudmanagement.fr](mailto:enseignementsup@sudmanagement.fr)

*Alternance* : Tel : 05 53 77 24 00

E-mail : [alternance@sudmanagement.fr](mailto:alternance@sudmanagement.fr)

*Insertion* : Tel : 05 53 77 24 40

E-mail : [insertion@sudmanagement.fr](mailto:insertion@sudmanagement.fr)

#### Sud Management Entreprises

Tel : 05 53 77 24 10

E-mail : [fpc@sudmanagement.fr](mailto:fpc@sudmanagement.fr)

#### Institut de la Garonne

##### – Sud Management Santé

Pierre Danné. Tel : 05 53 48 48 50

E-mail : [p.danne@sudmanagement.fr](mailto:p.danne@sudmanagement.fr)

#### Immo CCI

Gilles Recour. Tel : 05 53 77 20 47

E-mail : [g.recour@lot-et-garonne.cci.fr](mailto:g.recour@lot-et-garonne.cci.fr)

#### Aéroport d'Agen

Pierre Bossy. Tel : 05 53 77 00 88

E-mail : [aeroport.agen@wanadoo.fr](mailto:aeroport.agen@wanadoo.fr)

52, cours Gambetta BP 90279

47007 Agen Cedex

[cci@lot-et-garonne.cci.fr](mailto:cci@lot-et-garonne.cci.fr)

[www.lot-et-garonne.cci.fr](http://www.lot-et-garonne.cci.fr)